

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2026-63 : Mission Locale Drôme Provençale _ Renouvellement d'adhésion 2026

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026-48 du Conseil Communautaire en date du 08 avril 2026, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à « Approuver et signer les renouvellements d'adhésions aux associations et procéder au paiement des cotisations, quand aucune modification substantielle n'est apportée aux engagements validés par le Conseil Communautaire » ;

CONSIDERANT la compétence obligatoire « Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté », intégrant le soutien financier aux structures associatives, ayant pour objectifs de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans ;

CONSIDERANT que la Mission Locale Drôme Provençale, organisme répondant à cette définition, sollicite de la CCEPPG le renouvellement de sa cotisation permettant le financement de son fonctionnement pour l'année 2026, fixée à la somme de 11 673 €, correspondant à 1,236 € par habitant, sur la base légale INSEE pour la partie drômoise du territoire, le Conseil d'Administration de la MLDP ayant acté une augmentation de 1% du taux par habitant ;

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE REGLER le renouvellement d'adhésion 2026 à la Mission Locale Drôme Provençale, sise 2 place Jacques Martin Deydier – 26110 NYONS, dont le montant annuel est arrêté à 11 673 €.

Article 2 : DE PRECISER que le versement s'effectuera en une échéance appelée à intervenir en juin 2026.

Article 3 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 15 juin 2026
Le Président,
Jean-Louis MARTIN

